



Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
		SOUGH	
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

DONZELOT	HODZIC	MICHAUX	MAITRE
----------	--------	---------	--------

04 Pouvoirs :

DONZELOT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MICHAUX	Donne pouvoir à	MOULARD
MAITRE	Donne pouvoir à	MANTOUX

Délibération n° 20241205-002 / 7.1.1 Décisions budgétaires

AUTORISATION OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le budget primitif 2025 ne devant être voté que courant mars 2025, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit certaines dispositions afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et recettes.

Cet article prévoit que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en dépenses réelles au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ces dépenses seront reprises à minima au budget de l'exercice 2025.

Afin d'assurer une continuité dans la réalisation des projets d'investissement de la commune, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites fixées par le tableau ci-dessous.

CHAP.	ARTICLE	BP + DM 2024 (hors RAR 2023)	25%
20	Immobilisations incorporelles	41 000.00 €	10 250.00 €
	2031 Frais d'études	5 000.00 €	1 250.00 €
	2051 Concessions & droits similaires	36 000.00 €	9 000.00 €
204	Subventions d'équipements versées	195 000.00 €	48 750.00 €
	2041411 subv. communes du GFP - biens mobiliers	8 000.00 €	2 000.00 €
	2041412 subv. communes du GFP - bâtiments, installations	10 000.00 €	2 500.00 €
	2041512 Subv. GFP de rattach - bâtiments & install.	75 000.00 €	18 750.00 €
	2041581 Autres grpts - biens mobiliers, matériel, études	1 000.00 €	250.00 €
	2041582 Subv. autres grpts - bâtiments & install.	70 000.00 €	17 500.00 €
	20422 Privé - bâtiments & installations	31 000.00 €	7 750.00 €
21	Immobilisations corporelles	4 349 550.00 €	1 087 387.50 €
	2111 Terrains nus	280 000.00 €	70 000.00 €
	2115 Terrains bâtis	500 000.00 €	125 000.00 €
	2121 Plantations d'arbres & arbustes	22 000.00 €	5 500.00 €
	2128 Agencement & aménagement de terrain	125 000.00 €	31 250.00 €
	21311 Bâtiments administratifs	50 000.00 €	12 500.00 €
	21312 Bâtiments scolaires	870 000.00 €	217 500.00 €
	21314 Construction bâtiments culturels & sportifs	270 000.00 €	67 500.00 €
	21316 Equipements du cimetière	18 000.00 €	4 500.00 €
	21318 Autres bâtiments publics	1 101 500.00 €	275 375.00 €
	21321 Immeubles de rapport	42 500.00 €	10 625.00 €
	21328 Construction autres bâtiments privés	50 000.00 €	12 500.00 €
	21351 Instal.gales, agencements, aménagmt constructions	11 650.00 €	2 912.50 €
	2151 Réseaux de voirie	400 000.00 €	100 000.00 €
	2152 Installations de voirie	166 000.00 €	41 500.00 €
	21534 Réseaux d'électrification	30 000.00 €	7 500.00 €
	2158 Installations, matériel et outillage techniques	140 500.00 €	35 125.00 €
	21828 Autres matériels de transport	111 000.00 €	27 750.00 €



21831 Matériel informatique scolaire	15 000.00 €	3 750.00 €
21838 Autre matériel informatique	15 100.00 €	3 775.00 €
21841 Matériel bureau & mobilier scolaires	6 300.00 €	1 575.00 €
21848 Autres matériels bureau & mobiliers	35 200.00 €	8 800.00 €
2188 Autres immobilisations corporelles	89 800.00 €	22 450.00 €
23 Immobilisations en cours	1 375 066.99 €	343 766.75 €
2312 Agencement & aménagement de terrains	1 255 000.00 €	313 750.00 €
2313 Constructions	15 066.99 €	3 766.75 €
238 Avances sur cdes immobilisations corporelles	105 000.00 €	26 250.00 €
27 Autres immobilisations financières	2 000.00 €	500.00 €
275 Dépôts & cautionnements versés	2 000.00 €	500.00 €
TOTAL	5 962 616.99 €	1 490 654.25 €

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Luc SEGUIN